

AFFAIRE No 4 - REALISATION D'USINES RELAIS DANS LA ZONE
ARTISANALE CHEMIN FINETTE II

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité de Saint-Denis a lancé en octobre dernier un appel de candidatures en vue d'un concours concepteur entreprise pour la réalisation de deux usines relais de 600 m2 chacune dans la Zone Artisanale Chemin Finette II.

Les Commissions des Travaux Publics et des Affaires Economiques réunies le 13 novembre ont retenu les équipes suivantes :

S.O.A.A. - BOURBON BOIS
CAZANAVE - SORECT
BARAVIAN - S.B.T.P.C.
RIVIERE - METAFER
MARMAROSI - METALURE

Ces équipes participeront en décembre au concours qui permettra de désigner le lauréat chargé de la réalisation de l'opération.

Je vous demande en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

- d'approuver ce programme,
- de m'autoriser à passer un marché d'ingénierie avec le concepteur lauréat,
- de m'autoriser à passer un marché de travaux avec l'entreprise lauréate conformément à l'article 312 bis du Code des Marchés Publics.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions des Travaux Publics, des Affaires Economiques et
des Finances : Avis favorable.

.../...

M. ANNETTE : A qui s'adressent les usines - relais ?

M. GERARD M. : Elles sont réalisées pour les P.M.I..

M. DINDAR : Les ateliers - relais, eux, s'adressent aux artisans.

M. GERARD G. : Et, pour quel genre d'industries ?

LE MAIRE : Pour l'instant, on prépare des usines pour des promoteurs éventuels.

M. GERARD G. : Je comprends ce que sous-entend l'interrogation de Monsieur ANNETTE. Pour les ateliers - relais, on conçoit et on voit parfaitement comment pourrait se faire une transformation ; pour une usine, c'est quand même beaucoup plus important.

LE MAIRE : Il s'agit de petites usines.

M. ANNETTE : Y a-t-il eu une étude de marché ?

M. GERARD M. : Plusieurs personnes sont venues à la mairie pour se renseigner pour avoir un local et y lancer une industrie. Et, pour l'instant, nous n'avons rien à leur offrir.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

---o-o-o0o-o-o---

Reçu à la Préfecture
le 03/01/1985